



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : **MI2602056477**
Date du repérage : **02/06/2026**



Désignation du ou des bâtiments		Désignation du propriétaire	
	Localisation du ou des bâtiments : Département : 46500 Commune : Gramat Adresse : 470 Avenue du Colonel Puyaubert Section cadastrale AE, Parcelle(s) n° 31 Batiment 018 Périmètre de repérage : Ensemble du bâtiment 018		Désignation du client : Nom et prénom: CNICG Adresse : 470 Avenue du Colonel Puyaubert 46500 Gramat
Prestations		Conclusion	
Etat Termites	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.		

Il a été constaté des indices de présence ou d'infestation d'autres agents de dégradations biologique des bois.
Il est conseillé de consulter un professionnel du traitement afin de déterminer la nature des mesures de protection à mettre en œuvre, afin de préserver la structure bois.



ATTESTATION D'ASSURANCE



STE ATERPLO
47 avenue de la République
46130 BIARS SUR CERE

ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile Entreprise Prestataires

La Société d'Assurance **AXA France IARD**, dont le siège social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre cedex certifie que **La Société ATERPLO** domiciliée au 47 avenue de la République – 46130 BIARS SUR CERE et représentée par Monsieur David LABORIE,

A souscrit un contrat d'assurance n°**5436687804**. La présente attestation est valable pour la période comprise du **01/01/2026 AU 31/12/2026**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice de l'activité suivante : **Diagnostics Techniques Immobilier** :

Diagnostics relevant du DDT (Dossier de Diagnostic Technique) soumis à obligation d'assurance :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du Code de la santé publique.
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du Code de la santé publique.
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.133-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L.134-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- Le diagnostic de performance énergétique.
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L.134-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Diagnostic relevant du DDT (Dossier de Diagnostic Technique) non soumis à obligation d'assurance :

- L'état des risques et pollution ERP
- Lutte contre la mэрule
- Etat des installations d'Assainissement non collectif

Diagnostic accessoires au DDT :

Loi Carrez
Contrôle périodique amiante
Diagnostic amiante avant-vente, avant location
Diagnostic amiante avant travaux ou démolition sans préconisation de travaux (NF X46-020).
Dossier technique amiante (DTA).
Etat parasitaire relatif à la présence d'insectes xylophages, à larves, nidificateurs et de champignons lignivores.
Recherche de plomb avant travaux / démolition (art R1334-12 et R1334-8 du CSP – Article R4412 de Code du travail).
Diagnostic d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIP).

PL

DIAGNOSTICS TRANSACTION et LOCATION / DIAGNOSTICS AVANT TRAVAUX et DEMOLITION

Siège social : 47 avenue de la république 46130 BIARS SUR CERE - Tél. 05 65 33 75 72

Agence de la CORREZE : 79 av. Pierre Sémaré 19100 BRIVE LA GAILLARDE - Tél. 05 55 87 30 92 / Agence du CANTAL : 15 av. du 4 Septembre 15000 AURILLAC - Tél. 04 15 48 00 62
Agence de la CREUSE : 24 bis rue Franklin Roosevelt 23000 GUERET - Tél. 05 55 87 30 92 / Agence du TARN : Zone Alpipôle 8 avenue de la Martelle 81150 TERSSAC - Tél. 05 63 54 67 16
Agence de HAUTE GARONNE : 1 rue du Mont Perdu 31240 L'UNION - Tél. 05 63 54 67 16 / Agence du PUY DE DOME : 28 avenue des Combrolles 63230 BROMONT-LAMOTHE - Tél. 04 73 87 52 44
SARL ATERPLO - www.aterplo.fr - email : aterplo@aterplo.fr / SIREN n°451 083 398 - TVA INTRA FR05451083398 - Police d'assurance AXA 5436687804





Diagnostic légionellose.
Certificat de norme d'habitabilité dans le cadre de l'obtention d'un prêt conventionné et/ou d'un prêt à taux zéro.
Diagnostic ascenseurs.
Diagnostic pollution des sols.
Recherche de métaux lourds (hors détection toxique chez l'homme).
Vérification des équipements et installation incendie (hors ERP).
Mesure du radon dans les maisons individuelles et immeuble à usage d'habitation.
Calcul des millièmes et tantièmes de copropriétés.
Diagnostic monoxyde de carbone.
Etat des lieux locatifs.
Etat de la conformité de la sécurité piscine.
Diagnostic technique SRU – diagnostic technique d'immeuble
Evaluation de la valeur vénale et locative d'un bien immobilier
Bilan thermique : thermographie infrarouge à l'exclusion de toute mission ou d'immixtion, même partielle, en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur les ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil.
Délivrance des attestations de prise en compte de la réglementation thermique
Diagnostic accessibilité (hors ERP) à l'exclusion de toute mission ou d'immixtion, même partielle, en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur les ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil.
Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux (hors milieu industriel).
Diagnostic humidité.
Recherche de plomb avant démolition (art R1334-12 et R1334-8 du CSP – Article R4412 DU Code du travail).
Repérage amiante et HAP par prélèvements sur bitumes et enrobés
Examen visuel amiante après travaux.
PEMD avant démolition : Produits Equipements Matériaux et Déchets selon arrêté du 29/12/2011.
Diagnostic Audit Energétique sur les maisons individuelles (à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec les professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile).

A l'exclusion de :

- Toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante.
- Toutes missions d'études, conseil et/ou préconisation technique, maîtrise d'œuvre, même partielle, notamment les prestations de cette nature pour les ouvrages relevant des articles 1792 à 1792-6 du code civil.
- Des missions de contrôle technique visées par le code de la construction et de l'habitation
- Toutes les activités relevant de l'exercice d'une profession réglementée autre que celles de diagnostiqueur immobilier telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études industrielles.

La présente de cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager la société d'assurance au delà des conditions et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère.

Cabinet DAURAT
Assurances
Cabinet DAURAT Assurances
10, Bis Avenue Georges Clémenceau
19130 OBIAT
Tél. 05.55.25.52.22
Fax 05.55.84.05.63
ORIAS N°0700824-P.C.S. 470 357 558 00054

PL



DIAGNOSTICS TRANSACTION et LOCATION / DIAGNOSTICS AVANT TRAVAUX et DEMOLITION

Siège social : 47 avenue de la république 46130 BIARS SUR CERE - Tél. 05 65 33 75 72

Agence de la CORREZE : 79 av. Pierre Sémar 19100 BRIVE LA GAILLARDE - Tél. 05 55 87 30 92 / **Agence du CANTAL :** 15 av. du 4 Septembre 15000 AURILLAC - Tél. 04 15 48 00 62

Agence de la CREUSE : 24 bis rue Franklin Roosevelt 23000 GUERET - Tél. 05 55 87 30 92 / **Agence du TARN :** Zone Alpipôle 8 avenue de la Martelle 81150 TERSSAC - Tél. 05 63 54 67 16

Agence de HAUTE GARONNE : 1 rue du Mont Perdu 31240 L'UNION - Tél. 05 63 54 67 16 / **Agence du PUY DE DÔME :** 28 avenue des Combrolles 63230 BROMONT-LAMOTHE - Tél. 04 73 87 52 44

SARL ATERPLO - www.aterplo.fr - email : aterplo@aterplo.fr / SIREN n°451 083 398 - TVA INTRA FR05451083398 - Police d'assurance AXA 5436687804

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Réalisée pour le dossier n° **MI2602056477** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 470 Avenue du Colonel Puyaubert 46500 Gramat.

Je soussigné, **Vincent GUEMAS**, technicien diagnostiqueur pour la société **SARL ATERPLO** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Electricité	Vincent GUEMAS	LCC QUALIXPERT	C2616	18/12/2028 (Date d'obtention : 19/12/2021)
Gaz	GUEMAS Vincent	LCC QUALIXPERT	C2616	20/11/2028 (Date d'obtention : 21/11/2021)
Termites	GUEMAS Vincent	LCC QUALIXPERT	C2616	20/11/2028 (Date d'obtention : 21/11/2021)
Amiante	GUEMAS Vincent	LCC QUALIXPERT	C2616	20/11/2028 (Date d'obtention : 05/01/2024)
Plomb	GUEMAS Vincent	LCC QUALIXPERT	C2616	18/12/2028 (Date d'obtention : 19/12/2021)
DPE	GUEMAS Vincent	LCC QUALIXPERT	C2616	18/12/2028 (Date d'obtention : 19/12/2021)
Audit Energetique	Vincent GUEMAS	LCC QUALIXPERT	C2616	18/12/2028 (Date d'obtention : 21/07/2025)
Amiante TVX	Vincent GUEMAS	LCC QUALIXPERT	C2616	20/11/2028 (Date d'obtention : 05/01/2024)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 5436687804 valable jusqu'au 31.12.2026) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à **BIARS SUR CERE**, le **02/06/2026**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »



DIAGNOSTICS TRANSACTION et LOCATION / DIAGNOSTICS AVANT TRAVAUX et DEMOLITION

Siège social : 47 avenue de la république 46130 BIARS SUR CERE - Tél. 05 65 33 75 72

Agence de la CORREZE : 79 av. Pierre Sémard 19100 BRIVE LA GAILLARDE - Tél. 05 55 87 30 92 / Agence du CANTAL : 15 av. du 4 Septembre 15000 AURILLAC - Tél. 04 15 48 00 62

Agence de la CREUSE : 24 bis rue Franklin Roosevelt 23000 GUERET - Tél. 05 55 87 30 92 / Agence du TARN : Zone Alpépôle 8 avenue de la Martelle 81150 TERSSAC - Tél. 05 63 54 67 16

Agence de HAUTE GARONNE : 1 rue du Mont Perdu 31240 L'UNION - Tél. 05 63 54 67 16 / Agence du PUY DE DÔME : 28 avenue des Combrolles 63230 BROMONT-LAMOTHE - Tél. 04 73 87 52 44

SARL ATERPLO - www.aterplo.fr - email : aterplo@aterplo.fr / SIREN n°451 083 398 - TVA INTRA FR05451083398 - Police d'assurance AXA 5436687804



Rapport de l'état relatif à la présence termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : MI2602056477
Date du repérage : 02/06/2026
Heure d'arrivée : 11 h 30
Durée du repérage : 02 h 00

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :Lot

Adresse :470 Avenue du Colonel Puyaubert

Commune :46500 Gramat

Section cadastrale AE, Parcelle(s) n° 31

Bâtiment 018

Périmètre de repérage :Ensemble du bâtiment 018

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral.

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom :CNICG

Adresse :470 Avenue du Colonel Puyaubert 46500 Gramat

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire

Nom et prénom :CNICG

Adresse :470 Avenue du Colonel Puyaubert

.....46500 Gramat

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :GUEMAS Vincent

Raison sociale et nom de l'entreprise :SARL ATERPLO

Adresse :47 avenue de la république

.....46130 BIARS SUR CERE

Numéro SIRET :451 083 398 CAHORS

Désignation de la compagnie d'assurance :AXA

Numéro de police et date de validité :5436687804 / 31.12.2026

Certification de compétence C2616 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 21/11/2021

Conclusion sommaire : Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 1
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 2
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 3
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 4
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 5
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 6
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 7
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 8
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 9
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 10
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 11

Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 12
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 13
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 14
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 15
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 16
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 17
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 18
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 19
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 20
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Plénum
Bâtiment 018 / 1er étage - Comble sous toiture

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée		
Pièce 1	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 4	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 5	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 6	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites



Pièce 7	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 8	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 9	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 10	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 11	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 12	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 13	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 14	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Solivages et plancher haut bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Linteau de Cheminée - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - , - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 15	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



Pièce 16	Sol - Béton et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre ou placoplâtre et isolant brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 17	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 18	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 19	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 20	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Carrelage et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Plénum	Fenêtre - Pvc et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Dalle de faux plafond et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre ou placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Bâtiment 018 / 1er étage		
Comble sous toiture	Plafond - Solivages et plancher haut bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Laine de verre, panneaux d'aggloméré	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois, volige, tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

Néant

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant



G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Plénum	Toutes	Moyen d'accès insuffisant - détection partielle
Bâtiment 018	Éléments en bois encré dans la maçonnerie	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

La situation réelle de l'immeuble n'ayant pu être déterminée du fait de la présence d'obstacles divers (accessibilités, etc.), il est conseillé de solliciter un nouveau déplacement du diagnostiqueur, après avoir éliminé les obstacles présents à ce jour et/ou avoir rendu accessibles les zones concernées.

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visitées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire. Cette visite sera effectuée à la requête expresse du client (avenant au présent constat, les frais de déplacement et de rédaction des documents restants à la charge du client).

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012), à l'article L.133-5, L.133-6, L.271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrains, termites de bois sec ou termites arboricoles et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **Néant**

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment : **Néant**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **Propriétaire**

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) : **Néant**

Nota 1 : *Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.*

Nota 2 : *L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.*



I. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Pièce 14	Plafond - Solivages et plancher haut bois et Peinture	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois, --- Champignons lignivores --- Détails: dégradation du bois, présence de fructification
Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée - Plénum	Plafond - Solivages et plancher haut bois et Brut	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois, ---- Insectes à larves xylophages ----, Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus) Détails: bois piqué, dégradation du bois
Bâtiment 018 / 1er étage - Comble sous toiture	Plafond - Charpente bois, volige, tuiles	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois, ---- Insectes à larves xylophages ----, Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus) Détails: bois piqué, dégradation du bois
	Plafond - Charpente bois, volige, tuiles	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois, --- Champignons lignivores --- Détails: dégradation du bois, présence de fructification

Il a été constaté des indices de présence ou d'infestation d'autres agents de dégradations biologique des bois. Il est conseillé de faire réaliser un état parasitaire et/ou consulter un professionnel du traitement afin de déterminer la nature des mesures de protection à mettre en œuvre, afin de préserver la structure bois.

NOTE 1 Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3 Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTE 4 « Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT 17 Rue des Capucins 81100 CASTRES**

Fait à **BIARS SUR CERE**, le **02/06/2026**

Par : **GUEMAS Vincent**



NOTE 5 Un modèle de rapport est fixé par arrêté.

Rappels réglementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.



J. - Annexe – Ordre de mission

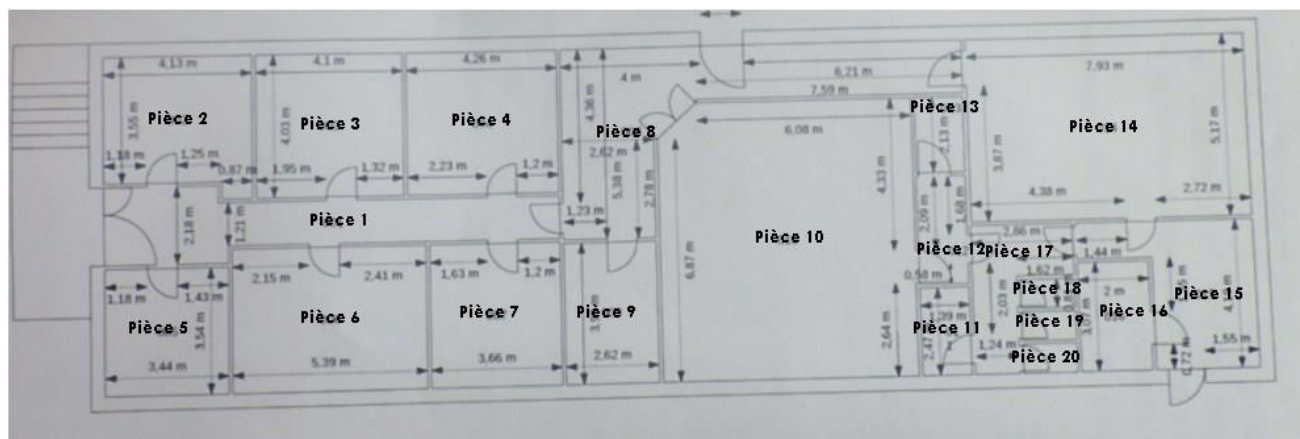
Objet de la mission :	
Etat relatif à la présence de Termites	
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	
Type : Propriétaire Nom / Société : CNICG Adresse : 470 Avenue du Colonel Puyaubert 46500 Gramat	
Désignation du propriétaire Nom / Société : CNICG Adresse : 470 Avenue du Colonel Puyaubert CP : 46500 Ville : Gramat	Désignation du ou des bâtiments Adresse : 470 Avenue du Colonel Puyaubert Code Postal : 46500 Ville : Gramat Département : .. Lot Précision : Batiment 018
Mission	
Personne à contacter (avec tel) : Propriétaire Type de bien à expertiser : Autres Catégorie du bien : (IGH/ERP) Autres Date du permis de construire : < 1997 Section cadastrale : Section cadastrale AE, Numéro de lot(s) : Parcelle(s) n° 31, Lots rattachés : ☐ Cave , ☐ Garage , ☐ Terrain , ☐ Autre Périmètre de repérage : Ensemble du bâtiment 018 Autres informations : ☐ Ascenseur , ☐ Animaux Remise des clefs : Sur place donné par le propriétaire Date et heure de la visite : 02/06/2026 à 11 h 30 durée approximative 02 h 00	

Fait à **Gramat**, le **02/06/2026**Signature du propriétaire ou
représentant :



K. – Justificatif de traitement curatif

----- Bâtiment 018 / Rez-de-chaussée -----



----- Bâtiment 018 / 1er étage -----

